



45-47 rue des Petites Ecuries  
75484 Paris Cedex 10  
Tél. : 01.47.70.91.69  
[contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

## Communiqué



### Conseil Syndical F.O.-DGFIP

Le Conseil Syndical de **F.O.-DGFIP** réuni les 15, 16 et 17 mars 2011 a analysé la situation au sein de la Direction Générale des Finances Publiques.

En désaccord avec les propos tenus par le Ministre du Budget le 10 mars dernier, le Syndicat ne considère pas que la création de la Direction Générale des Finances Publiques soit une « *belle réforme administrative* » au bénéfice, entre autres, des agents et de leurs conditions de travail.

La réalité quotidienne des agents et des services est toute autre :

- dégradation continue des conditions de travail,
- dysfonctionnement des applications informatiques : Agora, Hélios, Gespro, Chorus,...
- hyper hiérarchisation,
- bouleversement des cultures professionnelles,
- incertitude sur l'évolution des structures...

Tous ces éléments déstabilisent gravement les personnels à tous les niveaux de la hiérarchie et concourent à condamner la fusion aujourd'hui comme hier.

Dans les négociations en cours sur les règles de gestion, **F.O.-DGFIP** porte les revendications adoptées lors de son dernier congrès et refuse de négocier sur la base du moins-disant.

Dans le cadre du projet de réécriture du décret de 1962 portant règlement général de la comptabilité publique, **F.O.-DGFIP** n'acceptera pas qu'il soit porté atteinte à la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable qui serait sacrifiée par la mise en place d'amendes. On ne jugerait plus les comptes mais le comptable.

Le caractère structurant de Chorus impacte fortement le fonctionnement des services en matière de dépense publique : il ébranle le principe de séparation ordonnateur/comptable et contribue à aggraver les conditions de travail des agents par l'introduction rampante de la mobilité.

Les restructurations et les créations de pôles de toutes sortes sont source de démotivation des agents et de déqualification professionnelle, par exemple, le rapprochement des inspections contrôle et expertise et des brigades départementales de vérification.

Les vagues successives de suppressions d'emplois pèsent aujourd'hui de manière intolérable sur l'ensemble des services. Elles dégradent jour après jour la qualité du service rendu et rendent impossible l'exercice normal des missions. C'en est trop, il faut que cela cesse.

Parallèlement, des menaces de restructuration pèsent sur l'action sociale ministérielle. **F.O.-DGFIP** ne laissera pas le ministre remettre en cause cet acquis du conflit social de 1989.

De même, dans le cadre des négociations engagées dans la Fonction Publique sur la précarité, le Conseil Syndical réaffirme son attachement à la défense du statut général des fonctionnaires et notamment son article 3 : un fonctionnaire titulaire sur un emploi permanent.

Le Conseil Syndical mandate le Bureau National afin d'interpeller sans relâche le Directeur Général pour qu'il entende enfin la colère qui gronde dans les services.

Le Conseil Syndical appelle tous les agents à rejoindre le syndicalisme Force Ouvrière, libre et indépendant. Il appelle tous les adhérents à se mobiliser, à relayer le message de Force Ouvrière et à faire signer massivement les pétitions lancées à sa seule initiative.